

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 125 (1999)
Heft: 3

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

auteurs du projet et de leur équipe étant protégée par un pli fermé.

Critères de jugement

- Originalité
- Faisabilité
- Attrait pour l'ensemble des membres SIA, indifféremment de leur spécialité, de la génération à laquelle ils appartiennent et de leurs centres d'intérêts
- Degré d'ouverture aux échanges, à la mixité de ceux-ci et à l'engagement personnel des participants
- Respect des principes d'un développement durable du triple point de vue environnemental, économique et social

- Maximisation de l'investissement prévu
- Nombre de membres concernés

Calendrier

Annonce du concours dans les revues <i>SI+A / IAS</i> et sur la page d'accueil internet de la SIA (www.sia.ch)	janvier / février 1999
Délai pour l'envoi (anonyme) des questions	1 ^{er} mars 1999
Réponses aux questions sur internet (www.sia.ch)	12 mars 1999
Rendu des projets	31 mars 1999

Adresse de l'organisateur

Secrétariat gén. de la SIA, case postale, 8039 Zurich

Reconversion de la base de sous-marins de Lorient Kéroman (France)

Ouverture

Avec le soutien du Ministère de la Défense, le District du Pays de Lorient (Morbihan, France) – lance un concours international d'idées, en une seule phase, ouvert et anonyme, visant à la reconversion de la base des sous-marins de Kéroman, sur la commune de Lorient. D'une superficie de 26 hectares, l'ensemble se compose principalement de trois ouvrages monumentaux en béton, édifiés pendant la Seconde Guerre mondiale, pour abriter les U-Boote de l'amiral allemand Dönitz.

Programme et objectifs

Un comité de projet, associant les principales instances du Pays de Lorient, du département et de la région, a retenu comme option stratégique de reconversion et d'aménagement, la création d'un ensemble intégrant des activités industrielles et de service, des activités de formation et de recherche ainsi que des activités de loisirs et de tourisme, les interactions entre l'homme et la mer et la mise en valeur des savoir-faire lorientais dans ce domaine servant de thème fédérateur à ce programme.

L'objectif du concours est d'établir un schéma d'aménagement et d'urbanisme, dans une perspective à long terme, qui servira de référence, non seulement pour le site de la base, mais aussi, pour les secteurs environnants, leur évolution et leurs relations avec le centre ville.

A travers ce concours, l'organisateur souhaite que soit choisie l'équipe qui assurera, pour son compte, la supervision de la mise en œuvre du schéma d'aménagement, pendant la fin de la période pré-opérationnelle, puis durant la première phase d'exécution du projet (1999-2002).

Le règlement du concours, dans le respect du code des marchés publics français, est conforme à la recommandation UNESCO-UIA sur les concours internatio-

naux d'architecture et d'urbanisme. Il a reçu l'approbation de l'Union Internationale des Architectes (UIA). Il est ouvert aux professionnels du monde entier (architectes, architectes-paysagistes, architectes-urbanistes), diplômés et habilités à exercer une de ces professions dans leur pays, ainsi qu'aux sociétés, équipes de professionnels ou institutions académiques, du monde entier, sans aucune limitation quant au nombre de participants.

Jury

Personnalités françaises: M. Jean Yves Le Drian, président du district du Pays de Lorient (ou son représentant M. Goualc'h) et MM. Metairie, Gilles, Le Meur, Keraudran, Nevannen, représentants des collectivités territoriales concernées, ainsi que M. Alain Villaret, chef de la mission pour la réalisation des actifs immobiliers du Ministère de la Défense

Architectes: MM. William Alsop (Royaume-Uni), Alexandru Beldiman (Roumanie), représentant l'UIA, Stefano Boeri (Italie), Jordi Garces (Espagne), Henri Gaudin (France), Suk Won Kang (République de Corée), Paolo Mendes da Rocha (Brésil), Peter G. Rowe (USA), Axel Sowa (Allemagne), Jade Tabet (Liban). Suppléants: MM. Stefan Lungu (Roumanie) et R. Raci Bademli (Turquie)

Prix

Le montant total des prix s'élève à 500 000 FF.

Premier prix:	200 000 francs français
Deuxième prix:	175 000 francs français
Troisième prix:	125 000 francs français
Trois mentions honorifiques seront également attribuées par le jury.	

Calendrier

Lancement du concours	2 janvier 1999
Date limite de réception des inscriptions (y compris par fax)	15 mars 1999

Date limite de réception des questions des concurrents	15 avril 1999
Envoi des réponses aux questions des concurrents	30 avril 1999
Date limite d'envoi des projets par les concurrents	28 mai 1999
Date limite de réception des dossiers à Lorient	4 juin 1999
Présentation des projets au jury	5 juillet 1999
Délibération du jury	9 juillet 1999

Documents à fournir

Les candidats déposeront leur projet sous forme d'un schéma d'aménagement et d'urbanisme, présentant les caractéristiques suivantes. Pièces écrites: texte descriptif, tableau des surfaces, estimation prévisionnelle des coûts

Documents graphiques, sur quatre planches au format A0: schéma général du parti d'aménagement et de l'organisation des pôles d'activités (échelle libre) plan de masse (échelle 1/1000); plan du rez-de-chaussée et plans partiels d'étages courants (échelle 1/1000) coupes, élévations, détails (échelle libre)

Les langues de travail du concours sont le français et l'anglais.

Critères de jugement

Le jury évaluera les projets en fonction de leur pertinence dans le traitement des éléments suivants: l'accessibilité du site, par mer et par route, les relations entre la ville, la base et les ports; les orientations por-

tant sur la fréquentation du site en fonction de la diversité des futurs usagers (entreprises, Lorientais, touristes, stagiaires, enseignants, chercheurs, etc.); l'affectation à de nouveaux usages des locaux dont la conservation est envisagée; la valorisation patrimoniale des volumes bâtis - les bunkers; l'intégration de ces volumes dans un paysage adéquat et leur traitement chromatique; l'utilisation du potentiel de surfaces offert par les façades et les toitures des bunkers; l'intégration du site de la base des sous-marins dans les secteurs urbains adjacents; l'estimation des coûts.

Inscription

L'inscription peut être effectuée sur simple demande auprès du Service des Marchés - Hôtel de ville - F-56100 Lorient (France), tél. (33) 2 97 02 22 64, fax (33) 2 97 02 21 83, E-mail: marches@mairie-lorient.fr Le règlement d'une caution de 2000 francs français, payable par chèque ou virement bancaire, libellé à l'ordre de Madame le TPM de Lorient, sera également requis.

Informations

Concours pour la reconversion de la BSM Lorient, Mission de préfiguration, Partenaires Développement Base des sous-marins, F-56100 Lorient (France), fax (33) 2 97 83 67 40, E-mail: partenaires.developpement@wanadoo.fr

Cycle d'orientation de la Gruyère, La Tour-de-Trême

Ouverture

L'association des communes de la Gruyère ouvre un concours de projet pour la construction d'un bâtiment destiné à l'école du cycle d'orientation scolaire, apte à répondre aux besoins démontrés par une étude démographique.

Jury

MM. Jean-Bernard Repond, Bulle, Bernard Guisolan, syndic de La Tour-de-Trême, Jacques Boschung, directeur du CO de Bulle, Georges Descombes, arch. EAUG/FAS, Genève, Philippe Gueissaz, arch. EPFL/FAS/SIA, Sainte-Croix, Wolfgang Schett, arch. EPFZ/FAS/SIA, Bâle, Pascal Tanari, arch. EAUG/FAS/SIA, Genève

Participation

Le concours s'adresse aux architectes dont la qualité est reconnue par la loi fribourgeoise sur l'aménagement du territoire et les constructions et enregistrés comme tel à l'Office cantonal de l'aménagement du territoire (OCAT) le 28 mai 1999.

Résumé du règlement, programme (demande exclusivement par fax au 026-322 2880) et inscription par écrit auprès du secrétariat du concours. Une copie du récépissé attestant le paiement d'une finance de 300 francs devra être jointe à la demande d'inscription (compte N° 11.10.056'900-01, Banque Cantonale de Fribourg, 1700 Fribourg, CCP 17-49-3; N° clearing 768, avec la mention: «Concours d'architecture pour la construction du CO de la Gruyère à La Tour-de-Trême»). Cette somme sera remboursée aux concurrents qui rendront un projet admis au jugement.

Prix et mentions

Fr. 150 000.- (y compris TVA)

Calendrier

Délai d'inscription:	16 février 1999
Envoi des documents:	dès le 17 février 1999
Retrait des maquettes:	dès le 17 février 1999
Délai pour l'envoi des questions:	3 mars 1999
Rendu des projets de concours:	28 mai 1999
Rendu des maquettes:	18 juin 1999
Jugement:	juin 1999

Fin de la partie
rédactionnelle